

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016

Présents : CHAMBARD F, CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC.

Absents excusés : JAILLET J, PICARD M.

Mr CROISSANT Arnaud a été nommé secrétaire de séance.

2 administrés présents.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mercredi 06 juillet 2016.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire évoque avec le conseil municipal les difficultés rencontrées en ce début d'année scolaire avec les transports scolaires. En effet, plusieurs administrés ont fait part du retard accusé le matin pour se rendre au lycée Jean-Michel et la modification des horaires de retour en fin de journée.

Après avoir contacté le Conseil départemental, des réponses ont été apportées mais elles ne semblent pas satisfaisantes pour les usagers. Monsieur le Maire contactera à nouveau les services des transports et tiendra informé la population.

Monsieur le Maire a également fait savoir au Conseil Départemental qu'il souhaitait être averti en cas de retard ou de tout problème de bus au départ de la commune afin de relayer l'information aux parents au plus vite.

- Rénovation du parking derrière la mairie : choix du prestataire (délibération)

Madame la 3^{ème} adjointe présente les différents devis qu'elle a reçus pour la réfection du parking derrière la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour et 1 abstention (Mme Qochih), décide de choisir le prestataire Eurovia pour un coût de 7,67 € HT le m2 hors mise en œuvre du chantier, soit 5024 € HT.

- Affouages 2016/2017 :

- règlement : Mme la 3^{ème} adjointe présente le règlement pour la saison 2016-2017.

- choix de la parcelle de coupe : Mme la 3^{ème} adjointe propose pour cette année l'ouverture des parcelles 5 et 6 aux affouages (parcelles situées aux Cossons)

- vente des couronnes de chênes : devant le faible nombre d'affouagistes de la saison dernière en raison notamment du bois proposé, Madame la 3^{ème} adjointe propose que l'on vende les couronnes de chênes restantes à des professionnels

- prix du stère de bois coupé : le prix proposé pour cette année est de 7€ le stère

- inscriptions des affouagistes : l'inscription des affouagistes sera possible jusqu'au 15 octobre 2016

Après en avoir délibéré, tous les points proposés par Mme la 3^{ème} adjointe relatifs aux affouages sont validés à l'unanimité des membres du conseil municipal.

- Bilan des travaux de rénovation du chemin forestier des Montarliers à MONTMOROT :

Madame la 3^{ème} adjointe rappelle au conseil municipal que ce chemin avait été endommagé et qu'il avait été décidé de le remettre en état. Le chemin a été refait début août pour un coût approximatif de 1541 € (toutes les factures ne sont pas encore parvenues). Madame la 3^{ème} adjointe a contacté la commune de Montmorot et l'ONF afin d'accuser réception des travaux. Elle a également mis en garde les utilisateurs qu'en cas de dégradation il leur appartiendra de faire la remise en état.

- Travaux toiture de l'église : choix de l'entreprise

Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que des devis avaient été demandés pour rénover le toit de l'Eglise dont l'entreprise VB aérogommage qui utilise une méthode écologique sans produit chimique mais avec des résidus très fins de noisettes, noix, sable... Le coût de cette opération s'élève à 19 000€.

La date de début des travaux dépendra des financements attendus de la part du département, de la DRAC et de la souscription lancée avec le concours de la fondation du patrimoine.

-Droit de préemption (délibération)

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu des demandes pour des droits de préemption pour des biens situés au 125, rue de la Colonie et au 345, route de Frébuans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces deux biens.

-Mobilier urbain : information

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que 4 panneaux d'affichage ont été commandés au lieu des 5 proposés au conseil municipal du 06 juillet 2016. Des barrières de sécurité seront également installées. Le coût total des panneaux et des barrières s'élève à 8 623.20 € TTC. Ce projet est subventionné à hauteur de 3 000€.

Certains conseillers municipaux souhaitent que des poubelles soient installées au stade foot ainsi qu'un porte vélo à proximité du parc des vignes. Une réflexion sera menée pour l'installation de ces éléments.

-Verger collectif : convention avec les croqueurs de pomme

Madame la 1^{ère} adjointe informe qu'elle a rencontré l'association des Croqueurs de pommes pour la création du verger (étude, réalisation de plans et présentation du projet, arbustes, accessoires de plantation et plantation).

Il est également prévu l'achat d'arbres plus vieux afin de permettre des récoltes plus rapides.

-Règlement intérieur de la salle des fêtes : date pour l'élaborer

Madame la 1^{ère} adjointe souhaite réunir le groupe déjà créé lors de l'élaboration du règlement de la salle Anne de Gaignaire afin de réaliser le règlement de la salle des fêtes ainsi que celui des logements communaux.

La date retenue est le mardi 20 septembre à 18h en mairie.

-Communication : participation aux trophées de la communication

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que la commune s'est inscrite pour participer aux trophées de la communication et qu'elle sera en lice pour le meilleur site internet et le meilleur bulletin municipal.

- Journées européennes du patrimoine 2016

Monsieur le 2^{ème} adjoint présente au conseil municipal la plaquette qui sera distribuée lors des journées du patrimoine.

Il rappelle les manifestations du weekend : inauguration de l'exposition sur le thème de Chamberland organisée par l'association Pour que Vive la Sorne le vendredi 16 septembre à 19h ; visites commentées de l'église et de l'exposition le samedi 17 et le dimanche 18, le parc du clos Chamberland sera également ouvert aux visites.

-Cimetière : délégué à la gestion du cimetière ; module e-cimetière avec le SIDEC (délibération)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le travail réalisé par Monsieur Lapetite pour mettre à jour le dossier du cimetière et précise qu'il faudrait qu'il y ait un référent au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que Monsieur le Maire sera le référent sur la commune.

Madame la 1^{ère} adjointe présente ensuite au conseil municipal un module informatique proposé par le SIDEC. Avec ce module, les informations papiers seraient informatisées et cartographiées et la gestion du cimetière pourrait se faire par ce biais-là.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 11 voix pour, accepte l'achat de ce module pour un coût de 502€. Mme Petitjean ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire soumet également au conseil municipal différents devis pour la réalisation d'un ossuaire dans le cimetière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit le devis de l'entreprise RODOT pour un coût de 2200€.

- Point sur le dossier "appartements à la mairie"

Monsieur le 2^{ème} adjoint informe de l'évolution de la rénovation des appartements au-dessus de la mairie. L'appel d'offre aux entreprises sera prochainement diffusé

- Dossier Fondation du Patrimoine

Monsieur le 2^{ème} adjoint présente au conseil municipal une plaquette réalisée en collaboration avec la Fondation du Patrimoine qui met en avant les objets mobiliers de la commune et qui permet de faire un don pour la restauration de ces objets.

-Compte-rendu du rendez-vous avec Orange

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal les informations obtenues lors du rendez-vous avec le Directeur des Relations avec les Collectivités Locales d'Orange.

Ce dernier a confirmé que le site de téléphonie mobile 3G Orange de Condamine a été mis en service en mai 2016 et la couverture réseau de la commune a pu être améliorée depuis cette date.

Concernant internet, il constate effectivement un faible débit d'accès, de l'ordre de 1Mb/s pour la majorité des foyers.

Ce résultat est dû à l'affaiblissement des signaux ADSL, induit par la longueur des câbles cuivre entre le nœud de raccordement (NRA) de Lons le Saunier et les habitations de votre commune.

Orange ayant prévu de couvrir en fibre optique l'intégralité de ECLA (telle qu'existante en 2011), Chilly le Vignoble fera l'objet à terme d'un raccordement FTTH (« Fiber To The Home ») pour l'ensemble des logements et des entreprises de son territoire.

Dans l'attente de cette réalisation, et au-delà des propositions de réseaux radio privés collectifs possibles, Orange propose deux autres solutions alternatives :

- Des accès individuels par satellite avec aujourd'hui des performances intéressantes (15 à 18 Mb/s dans le sens descendant). Cette solution est immédiatement disponible par les différents fournisseurs d'accès.

- La mise en service d'une solution type NRA MED (Montée en Débit) similaire à ce qui a été réalisé sur la commune voisine de Macornay. Dans cette approche, tous les foyers situés dans un rayon de 1km environ autour de l'armoire de Sous Répartition installée route de Lons le Saunier pourraient bénéficier d'accès VDSL, soit de 20 à 70Mb /s, et ce sans changement de contrat et/ou d'opérateur.

Une telle solution peut se déployer sur un an environ pour un budget approximatif de 62k€ : 42k€ pour armoire PRM et environ 20 k€ pour le lien de collecte en fibre optique entre Lons et Chilly le Vignoble.

Orange ayant prévu à terme une couverture, un tel choix devrait donc être porté financièrement par la collectivité.

Informations diverses

- Procédure mise en place pour la gestion de l'éclairage public suite à la signature de la convention e-lum : Madame la 3^{ème} adjointe informe que des étiquettes avec des numéros ont été collées sur les poteaux d'éclairage public et que ce numéro devra être indiqué en mairie en cas de panne. En cas d'accident nécessitant une mise en sécurité des installations, il faudra prendre contact avec Monsieur le Maire ou ses adjoints qui mettront en place la procédure.

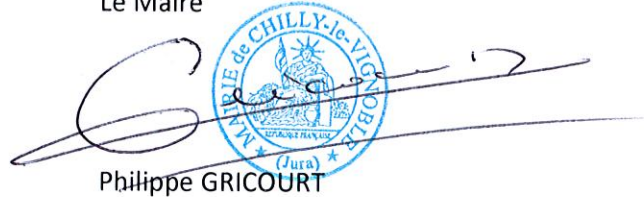
-Terrain de jeux : information : Madame la 1^{ère} adjointe informe que les filets pour les buts au stade de foot ont été installés.

- Pomme en fête : l'atelier jus de pomme est prévu le dimanche 09 octobre, le programme de la journée sera donné ultérieurement
- Exposition "la Courge de Chilly dans tous ses états" : Madame la 1^{ère} adjointe propose un concours dans le village, les courges et autres cucurbitacées seront exposées devant les maisons et un jury décernera un prix à la plus belle maison.
- La feuille de vigne n°6 a été distribuée dans les boîtes aux lettres

Clôture de la séance à 22h30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 19 octobre à 20H00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 14 septembre 2016
Le Maire


Philippe GRICOURT

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de CHILLY-le-VIGNOBLE' around the top edge, '(Jura)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff. The signature is a cursive 'G' followed by 'ricourt'.